

Les 5 engagements de la Charte « éco-sportif »

Article 1 : Respect du milieu naturel

Je **respecte** le milieu naturel et les villages traversés en prenant conscience que ce sont des espaces **partagés** et **protégés** pour certains d'entre eux.

Je **ne jette aucun déchet** dans le milieu naturel

EN CAS DE NON-RESPECT DES CONSIGNES ET DES ZONES DE COURSE, LE COMITÉ D'ORGANISATION SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER UN PARTICIPANT

Article 2 : Cohésion sociale et solidarité

J'**échange** et je respecte les autres concurrents, les bénévoles de l'organisation et d'une manière générale les autres personnes croisées durant l'épreuve.

Je **participe** aux efforts effectués par l'organisation pour intégrer l'événement dans une démarche de développement durable. J'**agis** de manière éco-responsable.

Article 3 : Gestion des déchets

Je **réduis mes déchets** en privilégiant les produits les moins emballés pour mes repas, pique-nique et autre nutrition de compétition.

Je **trie** mes déchets en utilisant les dispositifs mis en place par l'organisation, sur les ravitaillements et sur les zones de départ et d'arrivée. Je facilite ainsi le travail des bénévoles. Selon le cas, je remporte certains de mes déchets afin de leur réserver un tri adéquat en autre lieu.

Article 4 : Lutte contre les changements climatiques

Je **privilégie** pour me rendre sur l'événement le **covoiturage, les transports en commun et les voies ferroviaires**. Sur le site de l'épreuve j'utilise mon vélo et/ou les navettes mise en place par l'organisation.

Article 5 : Comportement sportif

J'adopte un comportement **fair-play, responsable et durable** :

Je n'absorbe aucune substance interdite susceptible de modifier artificiellement mes capacités physiques ou mentales durant l'épreuve.